

Suivi agronomique de l'épandage de boues de station d'épuration

Pour les collectivités à compétence assainissement et les industries agroalimentaires

Objectifs

- A partir de l'étude préalable au plan d'épandage et d'un justificatif de validation par l'administration, disposer d'un suivi agronomique de l'épandage des boues, conforme à la réglementation
- S'assurer que les épandages se font dans de bonnes conditions et sans risque

Descriptif

- Préviation des épandages pour la campagne à venir
- Contrôle des résultats d'analyse des boues et des sols récepteurs
- Bilan agronomique à la parcelle
- Synthèse annuelle du suivi présentée lors d'une réunion avec le client, les agriculteurs du plan d'épandage, la DDT et éventuellement le Conseil Général

Remise de la synthèse annuelle du suivi et le compte rendu de la réunion de présentation

Durée : Une fois par an.

Les plus

- La compétence technique en matière de fertilisation et d'agronomie
- La proximité et la connaissance du contexte agricole cantalien
- La crédibilité auprès des agriculteurs

Le conseiller environnement et aménagement

Vincent NIGOU : 04 71 45 55 49

vincent.nigou@cantal.chambagri.fr

Tarifs et conditions de vente sur demande

**Chambre d'Agriculture
du Cantal**
26 rue du 139^{ème} R.I – BP 239
15002 Aurillac Cedex
Tél. 04 71 45 55 00
Fax 04 71 48 97 75
<http://www.cantal.chambagri.fr>